

Les travaux de réfection de la rue des PERRIERES (1ère tranche) sont désormais achevés.

La route a été rendue à la circulation le 7 Février.

Pour information, le Montant Total de cette réalisation s'élève à de **213 802 € HT**

Comprenant : Géomètre, maîtrise d'Œuvre, Eurovia

Financement (Sans Emprunt)

- la Subvention du Département : **73 110 €**
- Fonds Propres de la Commune : **140 692€**

La seconde tranche est en attente de subvention



NUMEROS UTILES

MAIRIE : 03.44.51.74.03 mairiedepronleroy@gmail.com

Ouvert : Mardi de 17h à 18h à partir du 18 Mars

Communauté de Commune du Plateau Picard (CCPP) : 03.44.70.78.02

HYDRA (ex SAUR)
Service Astreinte (7j/7 et 24h/24)

02. 32.97.42.61

SICAE (électricité): 03.44.926.926

MODIFICATION

RAPPEL

La Gestion de l'EAU et l'ASSAINISSEMENT n'est plus une Compétence de la Commune

En cas de problèmes, questions Seule la Communauté de Commune est apte à vous aider

Lettre d'infos

Site : www.pronleroy.com



D36
PRONLEROY

179

mairiedepnonleroy@gmail.com

Tél: 03 44 51 74 03

PERMANENCES

à partir du 18 Mars 2025

Mardi 17h à 18h

Paniers de Printemps 2025

Distribution aux Aînés



A cette occasion un Goûter sera servi et pour ceux qui souhaitent des jeux seront à votre disposition (cartes, jeux de Société ...)

RAMASSAGE des DÉCHETS VERTS

A partir

du Mardi 1er AVRIL

au Mardi 28 OCTOBRE

Sans interruption



DEVENEZ JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Les Sapeurs-Pompiers de la Plaine d'Estrées recrutent des JSP pour la rentrée 2025

SDIS 60

Pour plus de renseignements
FLASHEZ MOI ...!!

JEUNES SAPEURS POMPIERS

DES 14 ANS
N'HÉSITEZ PLUS,
CONTACTEZ-NOUS

03.44.10.23.30
Chefcs.estrees2@sdis60.fr

www.sdis60.fr

ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN!

Les sapeurs-pompiers de la plaine d'Estrées recrutent

SDIS 60

VOLONTAIRES SAPEURS POMPIERS

FEMMES / HOMMES DES 18 ANS
N'HÉSITEZ PLUS,
CONTACTEZ-NOUS

Chefcs.estrees2@sdis60.fr
03.44.10.23.30

www.sdis60.fr

PLAN D'ALERTE & D'URGENCE



PRONLEROY



La Commune met en place
le Registre Nominatif des personnes vulnérables.

Lors de situations exceptionnelles (*grand froid, canicule, épidémie...*), un dispositif de veille est activé, par les services de la Préfecture, afin de s'assurer du bien-être et de la sécurité des personnes inscrites sur le registre. Au besoin, des opérations d'aide et de secours peuvent être déclenchées.

Qui peut figurer sur le registre ?

- les personnes de plus de 60 ans inaptes au travail;
- les personnes de plus de 65 ans;
- les personnes en situation de handicap, isolées ou malades.

Qui en fait la demande ?

- La personne elle-même;
- Un tiers avec un accord écrit de la personne concernée.

Comment s'inscrire ?

Par écrit, à l'aide du formulaire mis à disposition en Mairie ou téléchargeable sur le site communal

Vous pouvez nous retourner le formulaire dûment rempli et signé, par mail ou en boîte aux lettres.

L'inscription n'est en aucun cas obligatoire et chaque renseignement demandé est facultatif.

Toute modification ou radiation peut être effectuée sur simple demande écrite de votre part.

USAGE AUTORISÉ

Pour tous les appareils bruyants

En semaine : 8h / 12h et 13h30 / 19h30

Le Samedi : 9h / 12h et 15h / 19h

Dimanche et Jours Fériés : 10h / 12h

STOP AU BRUIT

de 22h à 7h

Pour la tranquillité de chacun et de tous, je respecte !